

tenue sous la présidence de Madame TRIOLET, assisté(e)
de Madame FOULON et Monsieur BUISSON, Conseillers
En présence de Madame PORTES, Rapporteure publique
Madame SANTERRE, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2301032	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Frédérique Anne Laure C., épouse V., demande au tribunal d'annuler la décision en date du 16 février 2023 prise par le département des Landes portant refus de modification de son agrément en qualité d'assistante maternelle à domicile	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame C. Ep. V. Frédérique Anne Laure	Maître CACCIAPAGLIA Marie (Cour)
Défendeur	DÉPARTEMENT DES LANDES	
02)	DOSSIER N° 2502111	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	Mme Marina D. demande au tribunal d'annuler la décision prise le 18 juin 2025 par le Principal du collège Recteur Jean Sarrailh à Monein portant non renouvellement de son contrat d'assistante d'éducation	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Madame D. Marina	Madame D. Marina
Intervenant	CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL ÉDUC'ACTION	D. Patrick
Défendeur	RECTORAT DE L'ACADEMIE DE BORDEAUX	
	Monsieur B. Patrick	Monsieur B. Patrick

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2302505	RAPPORTEUR: Monsieur Bertrand BUISSON
Titre de l'affaire	M. David B. demande l'annulation de la décision du 27 juillet 2023 prise par le Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse portant refus de sa demande de réexamen d'affectation pour la rentrée scolaire 2023	
Demandeur	Nom des parties Monsieur B. David	Représentants des parties Maître HARTMANN Isabelle (Cour)
Défendeur	MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE	
04)	DOSSIER N° 2301263	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	Mme Laurence P. demande au tribunal d'annuler la décision en date du 6 mars 2023 par laquelle la préfète des Landes a rejeté sa demande de révision du montant du complément indemnitaire annuel (CIA) qui lui a été attribué, ensemble la décision du 12 novembre 2022 portant attribution de cette prime d'un montant de 478 euros	
Demandeur	Nom des parties Madame P. Laurence	Représentants des parties Madame P. Laurence
Défendeur	PRÉFECTURE DES LANDES	
05)	DOSSIER N° 2401446	RAPPORTEURE: Madame Céline FOULON
Titre de l'affaire	M. Didier S. demande au tribunal d'annuler la décision prise par le département des Pyrénées-Atlantiques le 8 avril 2024 portant refus d'agrément d'assistant familial	
Demandeur	Nom des parties Monsieur S. Didier	Représentants des parties Monsieur S. Didier
Défendeur	DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	

Arrêté le 16/02/2026
Le président du tribunal